

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 21 juillet 2017

Maintien à domicile : Un nouveau terminal pour les bénéficiaires de la téléassistance



Le Conseil départemental s'engage pour l'accompagnement des seniors et modernise son service de téléassistance.

Un tout nouvel appareil et plus performant est en cours d'installation, depuis début juillet, chez les usagers de ce service.

D'ici fin octobre, plus de 8 500 boîtiers seront changés. Et, cette intervention est bien évidemment gratuite.

► Qu' est-ce que le service de téléassistance ?

C'est un service mis à disposition des personnes **âgées ou atteintes d'une maladie grave** 24h sur 24. Un personnel qualifié et spécialement formé centralise et gère les appels et alarmes des abonnés.

Dans 80% des cas, les alarmes ne nécessitent pas une intervention au domicile mais avant tout une écoute et un dialogue avec les personnes âgées qui ressentent le besoin d'être rassurées et conseillées.

► Une sécurité renforcée

En cas de chutes ou de danger, le service de téléassistance vous met en relation avec votre médecin traitant, le SAMU, les pompiers ou la Police si besoin.

Contact Presse

Direction de la Communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 03 44 06 60 48

Suivez-nous sur :

oise.fr



► Des familles rassurées

La centrale d'écoute peut aussi prévenir les familles, amis et voisins proches.

► Une écoute au quotidien

Afin de rompre l'isolement, la cellule de soutien propose des appels de convivialité, un suivi après hospitalisation et un accompagnement psychologique en cas de détresse morale.

► Pour qui ?

La téléassistance s'adresse :
aux habitants de l'Oise âgés de plus de 65 ans, aux personnes handicapées dont le taux d'invalidité est supérieur ou égal à 80 % aux personnes de moins de 65 ans atteintes d'une maladie grave

► Comment ça fonctionne ?

Une télécommande en médaillon qui peut être portée en collier ou en bracelet et un transmetteur ;
En cas de besoin, vous pouvez soit **appuyer sur la télécommande de votre médaillon** soit **appuyer sur le bouton rouge du transmetteur** pour déclencher l'assistance.
Pour bénéficier de ce service, vous devez vous acquitter mensuellement d'une participation de 8,50€ (tarif unique sans condition de ressources) et désigner au moment de l'adhésion des personnes de confiance habilitées à pénétrer dans votre logement pour intervenir auprès de vous.

► Attention aux démarchages frauduleux

Un technicien, titulaire d'une carte professionnelle et d'une accréditation du Conseil départemental de l'Oise, viendra faire ces nouvelles installations, après une prise de rendez-vous préalable par téléphone.

En aucun cas, des informations financières ou liées à la retraite ne seront demandées.

Actuellement, une société se présentant comme "téléassistance", contacte des personnes disposant de l'ancien équipement pour collecter des informations personnelles. Cette société n'est aucunement liée aux services du Conseil départemental de l'Oise. Nous vous prions de bien vouloir ne pas répondre à ce genre de demande. Merci de votre vigilance...

Pour en bénéficier et en savoir plus RDV sur oise.fr

Contact Presse

Direction de la Communication

Conseil départemental de l'Oise

☎ 03 44 06 60 48

Suivez-nous sur :

oise.fr

